



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/12

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 60
20 décembre 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 9 Votants : 69

Objet : Convention de mandat entre la communauté de communes du Plateau Picard et la commune d'Ansauvillers pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de Montdidier

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, GONTARCZYK Guy, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

Le tracé des travaux d'interconnexion entre la commune de Wavignies et le captage d'eau potable situé sur la commune de Gannes réalisés par la communauté de communes du Plateau Picard passe sur le territoire de la commune d'Ansauvillers. L'une des options est d'emprunter le réseau existant dans la commune ; notamment rue de Montdidier. La commune souhaite, quant à elle, effectuer des travaux de renforcement du réseau situé rue de Montdidier afin d'améliorer la pression et la défense incendie dans le bourg.

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle sur les frais d'études et le coût de réalisation, la commune souhaite pouvoir être intégrée au programme de travaux mis en œuvre par la communauté de communes du Plateau Picard par le biais d'une convention de mandat.

La gestion technique, financière et comptable de l'opération sera supportée par la communauté de commune, qui sera chargée de la recherche de financement et de la perception directe des subventions éventuelles.

Pour faciliter la coordination du projet et la réalisation des travaux, la communauté de communes assurera et supportera la totalité des coûts de l'opération et refacturera à la commune les dépenses lui incombant, augmentées d'un forfait de 2 000 € HT au titre de du temps passé par les agents communautaires pour cette mission.

La dépense prévisionnelle de l'opération sur la commune d'Ansauvillers est fixée à 440 400 € TTC, répartie comme il suit :

	Montant € HT	Montant en € TTC
Rémunération mandataire : programmation, pilotage et suivi des travaux par la CCPP (participation forfaitaire)	2 000 €	2 400 €
Frais d'études (maitrise d'œuvre, études de sol...)	15 000 €	18 000 €
Travaux	350 000 €	420 000 €
Total	367 000 €	440 400 €

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

	Taux de Participation	Assiette	Montant
Dépenses prévisionnelles			367 000 € HT 440 400 € TTC
Conseil Départemental	50 %	104 500 € HT	52 250 €
AESN	30 %	350 000 € HT	105 000 €
Remboursement du maître d'ouvrage au mandataire		367 000 € HT	209 750 €

Le Conseil,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2422-5 à L.2422-11 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard et notamment en matière d'eau potable ;

Vu le programme de travaux d'interconnexion de la commune de Wavignies au captage de Gannes dont l'une des options de tracé emprunte le réseau de la commune d'Ansauvillers ;

Vu le projet de convention de mandat entre la communauté de communes du Plateau Picard et la commune d'Ansauvillers pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de Montdidier annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n°23/1210 du 1^{er} décembre 2023 du conseil municipal de la commune d'Ansauvillers autorisant la signature d'une convention avec la communauté de communes du Plateau Picard ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu et les modalités de la convention de mandat susvisés entre la communauté de communes du Plateau Picard et la commune d'Ansauvillers ;

AUTORISE le président à signer la convention annexée à la présente délibération et les avenants éventuels ;

CHARGE le président d'engager les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

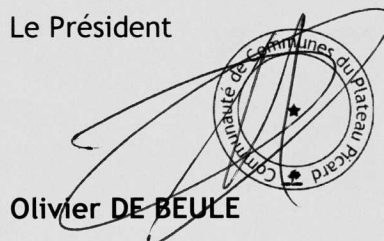
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023